

# Rapport de gestion

Année 2021

## Table des matières

Le mot de la Présidente .....	3
Comité de Direction .....	4
Direction Opérationnelle de l'AJET .....	4
Conseil intercommunal .....	5
Commission de gestion et finance (au 31.12.2021) .....	5
Préavis .....	5
L'AJET EN CHIFFRES, AU 31 DÉCEMBRE 2021 .....	6
COVID-19 .....	7
TOUR DES STRUCTURES .....	8
Comité de direction .....	8
Administration .....	8
Accueil collectif parascolaire primaire (UAPE & APEMS) .....	9
Accueil collectif préscolaire (crèches) .....	10
Accueil en Milieu Familial (AMF) .....	11
Centre des Jeunes et de Loisirs de Terre Sainte (CJLT) – LA BARAKA .....	12
Centre d'Animations de Vacances (CAV) .....	12
PRINCIPAUX PARTENAIRES EXTERNES .....	13
OBJECTIFS 2021 et à venir .....	14

## Le mot de la Présidente

2021, encore une année pas comme les autres !

Malgré la crise sanitaire qui ne nous a pas lâché tout au long de l'année, avec tout son cortège de restrictions, les structures ont pu fonctionner normalement et l'accueil des enfants a pu se réaliser dans un environnement stable et serein, grâce à nos équipes de professionnel.le.s qui œuvrent quotidiennement au bien-être des enfants.

Les importants travaux d'agrandissement et de rafraîchissement à la crèche des Coppalines ont enfin pu avoir lieu, avec la prouesse exceptionnelle de n'avoir pas dû fermer la structure un seul jour. Un grand merci à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs d'avoir joué le jeu des déménagements successifs tout au long de cette année et d'avoir supporté les désagréments d'un chantier d'une telle envergure.

Ce fut aussi l'année d'un changement de législature avec un important renouvellement au niveau des membres du Comité de Direction, mais là aussi la transition s'est faite toute en douceur, de manière sereine et constructive. Ma reconnaissance et mes remerciements vont aux anciens et aux nouveaux, je leur souhaite la bienvenue et je me réjouis d'aborder des nouveaux défis avec eux.

Avec la création de l'APEJ (Association pour l'Enfance et la Jeunesse de Terre Sainte), c'est la dernière année d'existence de l'AJET. Mais ce n'est qu'un Au revoir et pas un Adieu ! Il s'agit simplement d'une évolution, tout en gardant le même esprit de qualité et de service à la population que celui qui a prévalu dans notre association intercommunale depuis sa création en 2009. Les autorités de l'époque ont fait preuve d'une grande clairvoyance et l'AJET est souvent citée comme exemple ailleurs dans le canton. Le Comité de Direction actuel essaie d'y faire honneur en s'adaptant continuellement aux nouveaux besoins de nos administrés.

Pour terminer, j'aimerais remercier chaleureusement notre Direction opérationnelle et l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs pour leur professionnalisme, leur énergie et leur dévouement tout au long de l'année pour l'accueil de jour en Terre Sainte.

Stéphanie Emery,

Présidente du Comité de direction

## Comité de Direction

L'année 2021 a été marquée par un changement de législature ; ce dernier a largement impacté la composition du Comité de Direction.

### Composition du comité de direction entre janvier et juin 2021

Présidente	Stéphanie Emery	Mies
Vice-présidente	Ninon Pulver Piccot	Tannay
Membres	Véronique Breda John Tendon Maria de Matteo Françoise Wildi Sugrañes Marie-Noëlle Gay Lucie Kunz-Harris Pierre Maillebiau	Bogis-Bossey Chavannes-de-Bogis Chavannes-des-Bois Coppet Crans Founex Commugny

### Composition du comité de direction dès juillet 2021

Présidente	Stéphanie Emery	Mies
Vice-présidente	Ninon Pulver Piccot	Tannay
Membres	Marc Meyer John Tendon Keri Anderson Sparks Judith Rachoulis-Hedinger Marie-Noëlle Gay Lucie Kunz-Harris Lis Karlsson*	Bogis-Bossey Chavannes-de-Bogis Chavannes-des-Bois Coppet Crans Founex Commugny

*\*démission au 9 novembre 2021*

Le Comité de direction a siégé à 11 reprises durant l'année 2021.

## Direction Opérationnelle de l'AJET

Directrice	Mélanie Gras	
Adjoint.e.s	Liliana Ramer (-> 31.05.21) Patrick Findeisen (dès 01.06.21) Patricia Demoulin	Responsable Ressources humaines Responsable Pédagogie

Le poste de responsable administration-finances est resté vacant en 2021 mais le processus de recrutement a été mené avec succès. Il a permis l'engagement de Madame Nathalie Mayer (arrivée en janvier 2022).

## Conseil intercommunal

### Président

Jusqu'à juin 2021	Thomas Morisod	Founex
Dès juillet 2021	Laurent Thévenaz	Bogis-Bossey

### Vice-Président/e

Jusqu'à juin 2021	Stéphane Mazzoli	Coppet
Dès juillet 2021	Thomas Morisod	Founex

### Secrétaire

Mireille Schick

### Scrutateurs/trices

Marie-Danièle Guex	Tannay
Nathalie Helmers	Commugny

### Suppléance scrutateurs/trices

Sophie Bertalan	Chavannes-des-Bois
Carlos Mota	Crans

Les Statuts prévoient qu'il ne peut y avoir qu'un seul représentant par Commune au sein du Bureau.

## Commission de gestion et finance (au 31.12.2021)

Membres	Guillermo de laFuente	Commugny
	Brûlé Ludovic	Chavannes-de-Bogis
	Wildi Sugrañes Françoise	Coppet
	Green Vanessa	Chavannes-des-Bois
	Wahlen Marion	Bogis-Bossey
Suppléants	Schirato Philippe	Founex
	Pauli Calatroni Valérie	Coppet

## Préavis

Le Conseil intercommunal a siégé à 2 reprises :

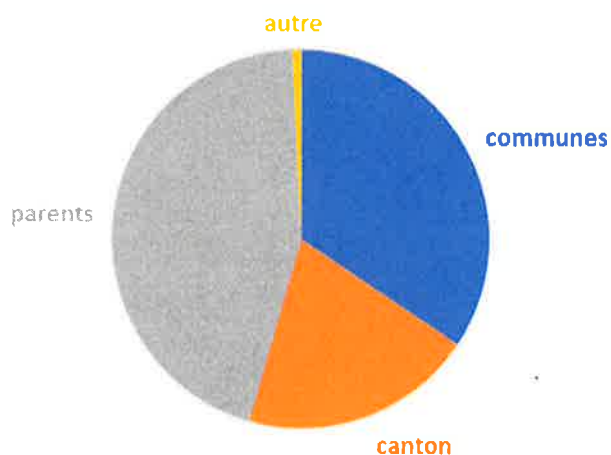
- CI du 20.05.2021 : Préavis n°01/2021 relatif aux comptes 2020, accepté.
- CI du 28.06.2021 : Assermentations - Installation du nouveau CI

La création de l'Association pour l'Enfance et la Jeunesse ayant été validée en juin 2021 pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022, seul un CI APEJ a été réuni à l'automne 2021 pour approuver le budget APEJ 2022.

## L'AJET EN CHIFFRES, AU 31 DÉCEMBRE 2021

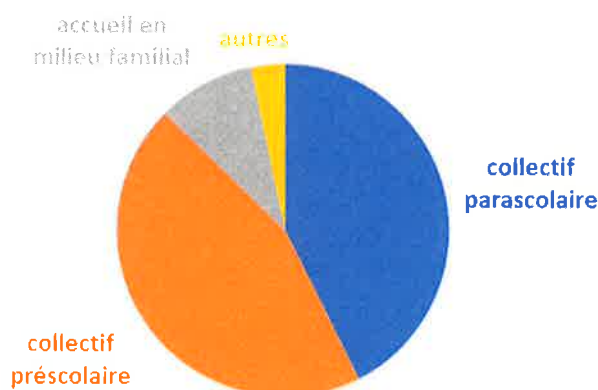
<b>Comptes</b>	<b>13'953'271 CHF</b>	
Imputations internes (frais administratifs répartis entre les structures)	1'015'657 CHF	
<b>Coûts réels AJET - Comptes hors imputations internes</b>	<b>12'937'614 CHF</b>	<b>100%</b>
A charge des communes	4'449'115 CHF	34 %
A charge du Canton/ Confédération	2'601'210 CHF	20 %
A charge des parents	5'787'979 CHF	45 %
Divers	99'310 CHF	1 %

### RÉPARTITION DES COÛTS



Charges par type d'accueil	CHF	100%
Accueil collectif parascolaire	5'500'851 CHF	43 %
Accueil collectif préscolaire – Crèches	5'792'020 CHF	45%
Accueil en milieu familial	1'211'254 CHF	9 %
Autres : CJLT, CAV, Easy Kids	424'079 CHF	3 %

### MONTANT DES CHARGES PAR TYPE D'ACCUEIL



### COVID-19

L'année 2021 a bien sûr été marquée par la situation sanitaire, en particulier par la succession des Plans cantonaux de protection pour l'accueil de jour et par les absences de collaborateurs (isolements ou quarantaines). Cependant, les activités de l'AJET ont été beaucoup moins bouleversées qu'en 2020 et l'ensemble des structures a fort heureusement pu rester ouvert tout au long de l'année.

En 2020, le canton avait déjà soutenu les Réseaux en assumant le 67% des pertes en lien avec la suspension de la facturation pendant la fermeture des structures au printemps 2020. En 2021, les structures subventionnées ont eu la chance de toucher le 33% complémentaire. Ces montants, non prévus au budget, viennent soulager les participations des communes membres.

## TOUR DES STRUCTURES

### Comité de direction

Le Comité de direction a été largement sollicité en 2021 essentiellement du fait de la création de la nouvelle Association intercommunale pour l'Enfance et la Jeunesse de Terre Sainte (APEJ), fruit du regroupement de l'AJET et de l'ASCOT (Association scolaire de Terre Sainte).

Le changement de législature a également sollicité les membres du Comité de direction. A noter que dès leur arrivée, les nouveaux membres ont pris le virage « APEJ » et les séances de comité de direction dès octobre 2021 ont été conjointes à l'AJET-ASCOT-APEJ, démontrant tout le sens de cette nouvelle entité.

### Administration

Les liens interpersonnels ont été mis à l'épreuve, faute de pouvoir se voir et de se réunir comme souhaité. Ainsi, nous n'avons malheureusement pas pu organiser autant de moments réunissant les collaborateurs que souhaités.

Hormis cela, l'administration de l'AJET a continué sur sa lancée de 2020 :

- En rédigeant et adressant aux parents, collaborateurs et partenaires un nombre incalculable de communications ; concernant les inscriptions et réinscriptions, les modifications des plans de protections et notamment les règles relatives au port du masque pour les enfants, le processus de création de l'APEJ et enfin les travaux de la crèche des Coppalines.
- En s'accommodant du télétravail ; celui-ci a été tour à tour encouragé, fortement recommandé, obligatoire ;
- En gérant au mieux les impressionnantes listes d'attentes pour les structures d'accueil collectives ;
- En organisant des « refresh » de formations suivies en 2020 ; formation en gestion de crise réunissant la direction opérationnelle et les responsables de structures, mais également conduite d'une campagne de phishing pour garder un niveau de veille accru en matière de sécurité informatique.
- Une conférence a, malgré les restrictions sanitaires, pu être organisée, malheureusement sans verrée. Elle a eu pour thème la sensibilisation des professionnel.le.s aux enjeux de genre dans leur contexte de travail, avec une intervenante du Deuxième Observatoire. Les collaborateurs des structures parascolaires et les accueillant.e.s en milieu familial en ont bénéficié en mai (limitation à 50 personnes) et les collaborateurs des structures préscolaires en juin, dans le cadre de leur journée pédagogique (conférence le matin et organisation de la rentrée l'après-midi).

Face au manque de ressources de l'ASCOT dès août 2021, l'équipe administrative et de direction de l'AJET s'est fortement mobilisée pour assumer les tâches dévolues à l'ASCOT et en particulier la gestion des inscriptions dans les restaurants scolaires, avec l'entrée en vigueur des nouveaux règlements ad hoc et de l'application dédiée, MonPortail MaCantine. L'APEJ se tissait dès lors...

Enfin, tout au long de l'année, le service des ressources humaines a été particulièrement sollicité :

- Avec le départ de Mme Ramer et l'arrivée de Monsieur Findeisen en mai/juin ;
- Avec les nombreux recrutements faits pour les structures d'accueil de l'AJET (postes fixes et remplaçants) comme pour l'administration de l'ASCOT ;



- En raison des nombreuses absences de collaborateurs en lien avec le COVID-19 ayant donné lieu à des demandes d'allocations pertes de gain maladie notamment ;
- En lien avec des engagements tout au long de l'année avec notamment l'arrivée de plusieurs apprentis à la rentrée d'août 2021, ce qui a nécessité la mise en place d'une série de processus pour assurer leur suivi ;
- Avec la gestion des formations continues à valider ou à organiser (comme la formation 1<sup>er</sup> secours organisée pour 120 collaborateurs) ... avec la réalité COVID, de devoir organiser, annuler, reporter, ré-organiser, recommencer...

#### Quelques chiffres clés RH au 31.12.2021 :

- 157 collaborateurs dont 140 collaborateurs fixes (100,17 EPT)
- 86 % de femmes – 14 % d'hommes
- Moyenne d'âge : 40,2 ans
- Ancienneté moyenne : 5 ans
- Turn-over : 10% (alors que la moyenne Suisse selon les statistiques de 2020 est de 16%)

#### Accueil collectif parascolaire primaire (UAPE & APEMS)

Plein de choses se sont concrétisées en 2021 et parmi elles la construction de la nouvelle UAPE de Tannay. **La Tanière** a ouvert en août 2021, avec une capacité d'accueil de 48 enfants par jour (contre 36 places offertes jusque-là à Tannay, dans le cadre de « la Péniche »).

**L'Accueil pour écoliers en milieu scolaire** (APEMS) a également ouvert ses portes en août 2021, dans les locaux du point rencontre à Necker. Cet accueil destiné aux élèves de 7P-8P offre 18 places, 4 après-midi par semaine.

Une nouvelle fois donc, et dans le cadre du budget prévu, l'AJET a augmenté sa capacité d'accueil en créant de nouvelles places parascolaires primaires. Pour ces nouvelles places, la FAJE a octroyé à l'AJET une subvention de CHF 111'360.- au titre d'aide au démarrage. Versée en complément de la subvention annuelle calculée en fonction de la masse salariale du personnel éducatif, l'aide au démarrage correspond à un versement forfaitaire par place à plein temps effectivement ouverte et occupée.

Autres informations spécifiques aux structures d'accueil parascolaire primaire :

- Au 31.12.2021, ce sont 555 places d'accueil proposées et 60 collaborateurs engagés dans les UAPE (40,44 EPT) ; à noter que la mixité est stable (18% d'hommes).
- La plus petite structure accueille 18 enfants par jour, la plus grande 105 ;
- L'accueil est proposé en UAPE de 7h30 à 18h30, avant et après l'école, 38 semaines par année. 5 des 7 structures sont ouvertes le mercredi ; l'APEMS est ouverte dès la sortie de l'école de l'après-midi jusque 18h30, les lundis- mardis – jeudis et vendredis, 38 semaines par année ;
- De nombreuses sorties organisées : en forêt, à la patinoire de Coppet, à la plage, dans d'autres UAPE, au Signal de Bougy, à la luge, au bowling, au jardin des 5 sens d'Yvoire, au parc Challande, château de Prangins et de Coppet, jardin botanique ;

- Des événements festifs organisés pour les enfants : semaine de l'Euro/foot, journée Halloween, repas de Noël, « lutin de Noël », clip en chanson, sortie et/ou soirée des 6P, après-midi festif à la plage, fête de Carnaval et de Pâques ;
- Des activités diverses et variées proposés dont des ateliers cuisines (biscuits, cuisine du monde), des courses d'orientations, chasse au trésor, escape Game, des olympiades, des sorties vélo et de nombreux autres projets spécifiques développés ;
- Une attention portée à l'accueil des plus jeunes, 1P-2P et à un aménagement du temps et de l'espace qui réponde à leurs besoins ;
- Les parents ne pouvant plus, ou moins, rentrer dans les structures, une attention a été portée à la documentation du travail et le souci de « rendre visible » aux parents ce que leur enfant pouvait vivre en structure ;
- À Bogis-Chavannes, arrivée au 1<sup>er</sup> septembre 2021 d'une nouvelle responsable de structure, Mélanie Klopfenstein.

### Accueil collectif préscolaire (crèches)

Les crèches de l'AJET se portent bien et les taux de remplissages sont extrêmement satisfaisants. La pression est particulièrement importante dans les groupes « nurserie », accueillant les enfants de 0 à 18 mois, ainsi que chez les « grands », groupe des enfants dès 2 ½ ans.

En décembre 2021, ces taux de remplissages étaient de :

- 95 % à la Poussinière à Crans ;
- 96 % aux Petits Lutins à Chavannes-des-Bois ;
- 89 % aux Coppalines à Coppet.

2021 a été particulièrement marquante pour cette dernière structure qui a mué tout au long de l'année. Les travaux d'agrandissement et de rafraîchissement ont en effet commencé en janvier 2021 et se sont poursuivis tout au long de l'année. Les deux particularités de ces travaux sont, d'une part qu'ils sont très importants (12 mois de travaux pour près de 1,8 millions de francs) et d'autre part qu'ils se sont déroulés dans une crèche en activité. Les groupes et les équipes éducatives ont en effet « déménagé » à mesure que les espaces étaient créés et rénovés.

Nous remercions chaleureusement la Fondation des Toises qui a conduit ces travaux et qui nous a mis à disposition des locaux provisoires.

Nous remercions les entreprises qui ont fait preuve de sérieux et de respect vis à vis des usagers de la crèche.

Nous remercions les parents pour leur patience et compréhension.

Enfin nous remercions et saluons le courage des équipes éducatives, pour avoir su s'adapter aux changements et déménagements, pour avoir supporté les nuisances sonores, pour avoir accueilli Monica Balzano, nouvelle responsable de structure au milieu de tout cela, pour avoir su en tout temps assurer la sécurité affective et physique des enfants, assumant leur rôle de figure de référence, sécurisante et bienveillante.

#### Autres informations spécifiques aux structures d'accueil préscolaires :

- Au 31.12.2021, ce sont 132 places d'accueil proposées et 49 collaborateurs engagés (40.08 EPT) ; au niveau du préscolaire, la mixité se fait encore timide avec uniquement 6% d'hommes au sein de l'effectif encadrant (contre 4% à fin 2020).
- La plus petite structure accueille 22 enfants par jour, la plus grande 66 ;
- L'accueil est proposé du lundi au vendredi, de 7h à 18h30, 48 semaines par an ;
- Des sorties extérieures quotidiennes, dans les environs immédiats des structures avec quelques sorties en bus plus loin ;
- Des projets autour de l'aménagement des espaces intérieurs et extérieurs, notamment d'espaces de motricité libre ;
- Une attention portée à la documentation et à l'affichage destiné aux parents ;
- Un souci de garder un contact étroit avec les parents, malgré les masques et le l'absence de temps de rencontres plus informels et festifs ;
- Un processus de la période d'adaptation des enfants revu pour permettre aux parents une meilleure compréhension de ce que va vivre leur enfant en crèche ;
- Une attention particulière portée à offrir des temps et du matériel divers et varié pour soutenir la créativité de l'enfant (peinture, land-art, etc.).

#### Accueil en Milieu Familial (AMF)

La promotion et la professionnalisation de ce type d'accueil se poursuit.

Quelques éléments de l'activité en 2021 :

- Sur exigence de la FAJE, la grille tarifaire a été révisée afin de n'en avoir plus qu'une seule, identique pour l'accueil préscolaire et parascolaire. La nouvelle grille tarifaire est entrée en vigueur en août 2021 par le biais de la modification de l'annexe au Règlement et conditions d'admission pour l'Accueil en milieu familial ;
- Au 31.12.2021, 17 accueillant.e.s offrent 75 places d'accueil (pré et parascolaires confondues) ;
- Début d'activité de deux nouvelles accueillantes en 2021 ;
- Gestion de la liste d'attente de ce type d'accueil ;
- 14 rencontres de parents au moment de la signature de la convention de placement ;
- Gestion des absences des accueillant.e.s et des besoins de dépannages auprès d'autres accueillant.e.s ou en UAPE (140 dépannages en 2021 contre 69 en 2020 !). A noter que la collaboration avec les structures collectives, notamment les UAPE, s'est largement accrue cette année et que les AMF font preuve également d'une belle solidarité entre elles ;
- De très nombreuses visites au domicile des accueillant.e.s (visites annuelles obligatoires, autres visites annoncées ou non, distribution du matériel de protection, présence au cours de la période d'adaptation des enfants, etc.) ;
- 6 renouvellements d'autorisation d'accueil effectués ;
- Organisation d'un colloque de rentrée réunissant l'ensemble des accueillant.e.s, de même que deux rencontres de soutien organisées par le CIAFJ, Communauté d'intérêt pour l'accueil familial de jour ;
- Participation de Maude Latour à deux journées de rencontres des coordinatrices, sur invitation de l'Office pour l'accueil de Jour des Enfants (OAJE) ;

- Entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2021 de nouvelles directives édictées par l'OAJE avec une journée de formation relative au processus de recrutement ;
- Un projet « malles aux livres » avec la mise en circulation de trois malles contenant une vingtaine d'albums jeunesse choisis, que les accueillant.e.s peuvent garder 1 mois afin qu'un tournus s'opère et que toutes et tous puissent en profiter. La formation relative à ce thème, prévue en 2021 a malheureusement dû être reportée et aura lieu en 2022.

## Centre des Jeunes et de Loisirs de Terre Sainte (CJLT) – LA BARAKA

La Baraka est ouverte du lundi au vendredi après l'école en périodes scolaires, ainsi que pendant certaines périodes de vacances scolaires, aux jeunes de la 7P à la 11S.

Pour la deuxième année consécutive, les inscriptions sont significativement en hausse avec une belle part de filles. Au 31.12.2021, ce sont 160 jeunes inscrits dont 42,5% de filles (contre 149 et 38% de filles à fin 2020).

La belle collaboration se poursuit avec Siro Balestra, Travailleur Social de Proximité de Terre Sainte. S'appuyant sur leurs compétences auprès des jeunes, l'AJET a monté, en étroite collaboration avec l'ASCOT et l'Etablissement secondaire un projet pour l'encadrement de la pause de midi aux Rojalets.

Seule ombre au tableau, le Projet de Sport libre destiné aux jeunes de 16 à 25 ans est resté suspendu en raison de la pandémie.

## Centre d'Animations de Vacances (CAV)

Pour rappel, les Unités d'accueil pour écoliers sont fermées pendant l'ensemble des vacances scolaires. Le CAV offre donc une alternative de garde précieuse aux parents qui travaillent, aussi bien qu'une offre de loisirs pour d'autres.

A la différence des autres principaux types d'accueils proposés par l'AJET (UAPE, crèches et AMF), le Centre d'Animations de Vacances n'est pas subventionné par le canton ou les communes ; le tarif est donc forfaitaire (ni rabais fratrie, ni en fonction des revenus).

En 2021, le CAV s'est déroulé « normalement » :

- Le CAV a été ouvert 4 semaines sur deux sites ;
- Les plus jeunes ont été accueillis à Crans, les plus grands à Mies ;
- Des inscriptions prises d'assauts et complètes en quelques heures ;
- Des équipes encadrantes auxquelles s'ajoutent les stagiaires et apprentis engagés au sein de l'AJET et quelques moniteurs extérieurs (souvent des jeunes ayant eux-mêmes fréquentés le CAV) ;
- Les thèmes des semaines ont été extrêmement variés et les programmes ont été riches et ludiques ! Le but recherché était tout spécialement de permettre aux enfants de vivre le plus normalement possible leur semaine de vacances malgré la pandémie et les directives sanitaires ;
- Les sorties 2021 ont eu lieu en forêt (sentier des Toblerones, Pont de Bossy, Cabane des bûcherons à Versoix), à Ile Tortuga, à la Piscine (Bassins et Versoix), au Jumpark, au bowling, à Forestland ou encore à la maison de la créativité à Genève ;
- Des semaines clôturées par une soirée des parents quand cela a été possible, mais dans tous les cas toujours avec un montage vidéo de la semaine écoulée.

## PRINCIPAUX PARTENAIRES EXTERNES

### **FAJE, Fondation pour l'accueil de jour des enfants**

La loi sur l'accueil de jour (LAJE) vise à développer une offre suffisante de places d'accueil et à organiser son financement. Elle institue la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), organe de reconnaissance et de subventionnement.

Le subventionnement FAJE concerne 3 types d'accueil que sont les structures collectives parascolaires primaires, les structures collectives préscolaires et l'accueil en milieu familial. Les acomptes perçus se basent sur les chiffres du budget, puis un décompte est fait N+1 sur la base des comptes.

Les subventions perçues sont de différents types :

- Subventionnement de la masse salariale ;
- Subventionnement lié à la création de places d'accueil collectives supplémentaires ;
- Subventionnement pour le personnel en formation ;
- Subventionnement concernant le soutien à l'administration des réseaux (exclusivement sur 2020 et 2021) ;
- Subvention extraordinaires liée à la pandémie de COVID-19 (compensation des pertes).

### **OAJE, Office pour l'Accueil de jour des enfants**

L'OAJE est l'organe de surveillance des structures d'accueil collectif (UAPE et crèches). Elle délivre l'autorisation d'exploiter nécessaire à l'ouverture des structures.

Nous avons en 2021 été en contact avec l'OAJE à de très nombreuses reprises pour nous accompagner :

- Dans la gestion de la pandémie et la mise en œuvre des Plans de protection successifs ;
- Dans nos très nombreux projets, dont l'augmentation de la capacité d'accueil des UAPE et l'ouverture de l'APEMS, les travaux de l'UAPE de Tannay et de la crèche des Coppalines.

### **ECOLE**

La collaboration s'est accrue et est excellente avec l'Etablissement primaire de Terre Sainte.

La nouveauté de 2021 a été de permettre le développement d'une belle collaboration avec l'établissement secondaire également, ce dont nous nous réjouissons.

L'AJET a également encore accru sa collaboration avec l'ASCOT, de bon augure dans le cadre du rapprochement des Associations et de la création de l'APEJ !

## OBJECTIFS 2021 et à venir

Nommé dans le rapport de gestion dès 2017, nous avons le plaisir de pouvoir enfin valider la mise aux normes et l'agrandissement de la crèche des Coppalines !

Pour 2021 les objectifs étaient également :

- De réviser la grille tarifaire pour l'accueil en milieu familial  
→ Objectif atteint.
- La mise en œuvre de l'accueil 7P-8P avec l'ouverture d'une APEMS  
→ Objectif atteint.
- D'accompagner le processus de création de la nouvelle Association pour l'Enfance et la Jeunesse de Terre Sainte (APEJ) pour une entrée en vigueur au 01.01.2022  
→ Objectif atteint.
- D'établir une stratégie de communication à destination notamment des Communes membres  
→ Objectif atteint avec la transmission aux Municipalités de PV décisionnels des séances de Comité de direction.
- Gérer le changement de législature, avec un Comité de direction remanié  
→ Objectif atteint.

Reste un projet en cours, à poursuivre et finaliser en 2022 dans le cadre de l'APEJ :

- ❖ Révision du règlement du personnel et éventuelle adhésion à la CCT Enfance.

L'aventure de l'AJET s'arrête là. Créée en 2009, l'AJET fait place dès 2022 à l'APEJ.

En effet, selon les statuts de cette dernière et en particulier des dispositions transitoires spécifiées à l'article 40, « la clôture du dernier exercice comptable de l'AJET et de l'ASCOT intervient au 31 décembre de leur dernière année d'activité (soit au 31.12.2021). L'APEJ débute son premier exercice comptable au 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui suit le dernier exercice comptable de l'AJET et de l'ASCOT (donc au 01.01.2022). Dès cette date, l'APEJ reprend les droits et obligations, actifs et passifs de l'AJET et de l'ASCOT. L'AJET et l'ASCOT sont dissoutes quand les comptes de leur dernier exercice comptable ont été approuvés par leur Conseil intercommunal respectif. »

Merci à l'AJET et longue vie à l'APEJ !

Pour l'AJET :

Stéphanie EMERY	Mélanie GRAS
Présidente	Directrice



Chavannes-de-Bogis, le 14 avril 2022